

Règlement CONCOURS PHOTO 2014

PIERRE NATURELLE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Article 1 – Organismes

L'association Maisons Paysannes Languedoc-Roussillon (MP LR) et ses partenaires, Capeb LR, Ecobatp LR, la revue *Pierre Actual*, l'association Pierres du Sud et le Lycée Professionnel Guynemer d'Uzès. Avec le soutien du Conseil Régional de Languedoc-Roussillon

Article 2 – Objet du concours

Ce concours photo sur la pierre naturelle en Languedoc-Roussillon est destiné à montrer la diversité et la pertinence de ce matériau. Seules seront acceptées les photos prises sur le territoire du Languedoc-Roussillon. En revanche, leurs auteurs peuvent être originaires de toute autre région.

Article 3 – Catégories

Sept catégories ont été définies : carrières de pierre (en activité ou non), constructions contemporaines, aménagements extérieurs (urbains ou privés), patrimoine de pays (classé ou non), patrimoine bâti, sculpture, taille de pierre.

Article 4 – Participants

Le concours photo est ouvert à tous, particuliers, amateurs et professionnels sans obligation d'adhésion ou d'abonnement à l'une des structures organisatrices.

Article 5 – Dossier de candidature

Chaque participant peut concourir dans chacune des catégories, mais avec une seule photo à chaque fois. Une inscription unique de 5 euros payable par chèque à l'ordre de MP LR est demandée (quel que soit le nombre de catégories auquel participe le candidat). Le candidat doit envoyer des tirages sur papier qualité photo au format 18 x 24 cm.

Article 6 – Dépôt des candidatures

Tous les envois seront adressés au secrétariat de Maisons Paysannes Languedoc-Roussillon, 210 avenue Cantagril 34160 Saint-Hilaire-de-Beauvoir avant le 15 septembre 2014.

Article 7 – Jury

Il réunit des représentants des cinq partenaires organisateurs du Concours auxquels se sont adjoints : Antoine Bruguerolle (architecte), Régis Deltour (tailleur de pierre) et Jean-François Salles (photographe). Le jury reste souverain dans ses choix.

Article 8 – Récompenses

Le Grand Prix, sera récompensé par l'attribution d'un appareil photo, ainsi qu'un Trophée en pierre sculpté par les élèves du Lycée Guynemer.

Pour chaque catégorie, les trois meilleurs clichés se verront attribués un Premier, Deuxième et Troisième Prix sous forme de revues et d'abonnements aux magazines *Maisons Paysannes* et *Pierre Actual*. Les 7 Premiers Prix recevront en plus un Trophée du lycée Guynemer. Les partenaires pourront également récompenser les photos pour lesquelles ils auront eu un « coup de cœur » en offrant à leurs auteurs des prix complémentaires.

Article 9 – Proclamation des résultats

La proclamation officielle des résultats et la remise des prix se dérouleront le 7 novembre 2014 à l'occasion du colloque consacré à la construction durable en climat méditerranéen.

Article 10 – Droits d'auteurs

Le Concours se fera dans le respect du droit des auteurs. Chaque participant accepte que la publication de ses clichés dans le cadre du Concours et de ses prolongements (remise des prix, articles de presse, impression sur supports liés au Concours, manifestations autour de la pierre naturelle) ne donne lieu à aucune rémunération, la contrepartie étant qu'ils soient accompagnés du nom de leurs auteurs. Tout autre usage, notamment commercial, fera l'objet d'un accord particulier entre les auteurs et les organismes désireux d'utiliser leurs clichés.

Article 11 – Dispositions légales

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.